



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/51

Séance publique du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Absents : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 16

Date d'envoi et
d'affichage de la

convocation : 01/12/2022

Présents : Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Sylvaine ALBERT, Romain RICHARD, Nathalie VOLPATO, Mickael HERVOUET, Asuman GUNEY, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Régis HAMY, Guillaume POIRON, Silvère REMIGEREAU, Dominique VALTON.

Absents : Laetitia BORTOT, Olivier ALBERTEAU, Sophie RIDEAU, Judith LE STER SCHWARZBARD, Josiane BOSCHE, Samuel PITEL.

Pouvoirs : Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN ; Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO ; Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD ; Olivier ALBERTEAU à Romain RICHARD.

Secrétaire de séance : Régis HAMY

CONVENTION ADS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 3^e alinéa,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 422-1, R. 423-14 et suivants,

VU les statuts de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo',

VU le projet de convention de service commun 'service d'instruction des autorisations du droit des sols',

Considérant la possibilité pour les communes du territoire de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo' de créer, en dehors des compétences transférées, un service commun pour l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles au sein de 'Clisson Sèvre et Maine Agglo',

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune de Saint Hilaire de Clisson ont conclu une convention de service commun 'Service instruction des autorisations d'urbanisme' le 15 Mars 2018.

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint Hilaire de Clisson de signer la convention de service commun,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

D É C I D E

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de service commun 'service d'instruction des autorisations du droit des sols annexée à la présente délibération, qui précise les domaines d'intervention du service commun, le fonctionnement et les modalités de financement,

Précise que la convention est conclue pour une durée de quatre ans, à compter de sa signature,

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20221208-DE-2022-51-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Le Maire,
Denis THIBAUD

